



REÇU le 02 DEC. 2022

PB + N.N.

EMMANUEL CRETIN-MAITENAZ
SYLVAIN MOREAU**HECTARE**Service Comptabilité
75 ZI Les Portes Domitiennes
CS 30020
34741 VENDARGUES**Facture**

N° Dossier	18010 /
Facture N°F22110665	

Perpignan, le 29/11/2022.

Page 1 sur 1

Lieu des travaux : Commune de BANYULS DELS ASPRES - L'Amoure - Section Cadastre : AB - N° de Parcelle(s) : 77 87 94

Objet : Lotissement
41 lots

Référence	Désignation	Prix U.H.T. €	Qté	Coeff	Montant HT
MIS-GEO SIT	MISSION GEOMETRE SITUATION N° 2				
Pla-top	1) <i>Plan topographique</i> déjà facturé				
Pla-acq	2) <i>Bornage périmétrique</i>	2 700,00		1.00	2 700,00
Eta-Plap	3) <i>Etablissement du plan parcellaire</i>	5 500,00		0.50	2 750,00
Imp-tra	4) <i>Implantation pour travaux des façades des lots</i> (2 interventions)	3 300,00		0.00	0,00
Bor-lot	4) <i>Bornage des lots</i> après travaux	9 000,00		0.00	0,00
Pub-fon2	6) <i>Publicité foncière</i>	1 500,00		1.00	1 500,00
Pla-ven	Plans de vente individuels et Descriptifs de bornage SRU , à la charge des acquéreurs : 660 € TTC par/ lot				
Geo-res	"Le géomètre-expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes. Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération."				
Fact P	Facture partielle N°F22010013 du 11/01/2022 d'un montant de 3240€ TTC (2700€ HT)	-2 700,00			-2 700,00
Total HT €					4 250,00
Total TVA 20%					850,00
Total TTC €					5 100,00

IBAN N° FR76 1660 7000 1901 9218 8172 959 / BIC : CCBPFRPPPPG
Facture payable au plus tard le 09/12/2022

A compter du 01.01.2013, tout retard de paiement entraîne une indemnité forfaitaire de 40 € minimum au titre des frais de recouvrement, à laquelle s'ajoutent des pénalités de retard, de plein droit et sans mise en demeure préalable, calculées par l'application d'un taux d'intérêt égal à 12% (L. 441-6 du Code de commerce et Décret N° 2012-1115 du 2.10.2012). La société ne pratique pas l'escompte pour paiement anticipé.

S.C.P. CRETIN-MAITENAZ MOREAU

102, Avenue Alfred Kastler - Tecnosud - 66100 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 68 28 40 - Fax : 04 68 68 28 41 - Mail dmcgeo@orange.fr

N° TVA: FR 54 391 027 190 - N° SIRET: 391 027 190 00027 - A.P.E.: 7112 A